



## Location neuve default insonorisation

Par **nerbo**, le **10/09/2012 à 20:15**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement étudiant dans l'Oise, et je loue depuis le 1er septembre (installé depuis 2 jours) un studio dans une résidence réservée aux étudiants, gérée par une association de mon école, qui vient d'être construite (habitable seulement depuis maintenant, détail très important, il s'agit d'un logement NEUF !).rnAvant cela, j'étais en Erasmus en Allemagne, j'ai fait confiance à cette association en postulant à la nouvelle résidence, qui m'a communiqué mon numéro d'appartement il y a quelques mois : je savais qu'il s'agissait d'un appartement au rez-de-chaussée, j'étais content, et j'étais très confiant étant donné les normes drastiques par rapport à l'isolation phonique des logements neufs.rnFin du rêve, il y a deux jours, j'emménageais seul, je pénètre dans la résidence et horreur, mon logement se trouve pile dans l'entrée, entre le sas d'entrée et l'ascenseur. Je commence à m'inquiéter, et me voilà effondré : ma porte d'entrée n'isole RIEN. Autant je n'entends pas mon unique voisin (que deux appartements dans le hall), ni le train qui passe à 10m de la résidence grâce au triple-vitrage, mais alors j'entends tout dans le hall :rn-Le ding-dong pour mal-voyant de l'ascenseur.rn-Les allers-et-venus des quelques 150 résidents.rn-Les conversations (même celles qui sont basses) dans le hallrn-Le bruit de l'interrupteur des porte du sas, qui émet une sorte d'ultrason, du moins un son très aigu idem pour les mal-voyants. rnrnLa conséquence à cela, c'est que je vais louper mon année. Je dors super mal, même avec des boules quies, j'entends ascenseur, les portes, les gens. Impossible de se concentrer 5min sur un exercice, forcément quelqu'un passe dans le sas ou prend l'ascenseur. Je suis à cran, je me sens bête. rnJ'ai été voir mon bailleur, la fameuse association, qui concevait mon problème, mais le minimise, fameuse excuse de la "résidence étudiante" (car étudiant = bruit). Pour isoler mon mur d'entrée, de lourds travaux sont à prévoir pour sûr. Ils m'ont proposé de me reloger dans 5mois. D'ici là, j'ai le temps de déprimer (je broie du noir) et de me ramasser aux partiels faute de sommeil.rnQuels sont mes droits SVP ? Je veux sortir de ce calvaire le plus rapidement possible en faisant comprendre à mon bailleur qu'il y a réellement un problème grave. Je paie un loyer pour me mettre mal académiquement, socialement... Et la santé...rnSVP aidez moi,

ma famille est avec moi, mais j'ai besoin d'une solution rapide. MERCI

Par **cocotte1003**, le **11/09/2012 à 08:10**

Bonjour, effectivement il existe des normes d'isolation extérieures pour les logements NEUFS, vous ne pouvez pas contraindre le bailleur à isoler, cordialement

Par **nerbo**, le **11/09/2012 à 16:22**

Bonjour,  
Et qu'est-ce que je peux faire alors ? Puisqu'il existe des normes.  
Merci

Par **cocotte1003**, le **11/09/2012 à 19:36**

Bonjour, voyez avec l'ADIL de votre secteur à quel niveau il vous faut intervenir et sur quels points, cordialement

Par **trichat**, le **12/09/2012 à 20:05**

La meilleure solution, c'est de chercher un autre studio plus tranquille.  
Sinon, faites constater le niveau des nuisances sonores par un technicien spécialisé.  
Cordialement.